|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.2** | **Document C18/53-F** |
| **8 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Rapport exhaustif dÉcrivant de maniÈre dÉtaillÉe les activitÉs menées, les mesures adoptées et la collaboration instaurée par l'Union dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport fournit des informations sur les activités menées, les mesures adoptées et la collaboration instaurée par l'Union dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.Suite à donnerLe Conseil est invité à **examiner** le présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolutions A/RES/70/125*](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/125)*,* [*A/RES/70/1*](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1)*,* [*A/71/212*](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/212)*,* [*A/70/299*](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/299) *et* [*A/70/684*](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/684) *de l'Assemblée générale des Nations Unies;* [*Résolutions E/RES/2016/22*](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2016/22) *et* [*E/RES/2017/22*](http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/ecosoc_res_2017d22_en.pdf) *du Conseil économique et social des Nations Unies;* [*Résolutions 140 (Rév. Busan 2014)*](http://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Documents/ITUPP14_RESOLUTION_140.pdf) *et* [*172 (Rév. Guadalajara, 2010)*](http://www.itu.int/council/groups/wsis/docs/resolutions/PP10-Res-172.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Résolutions 1332 (modifiée en 2016)*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0127/en) *et* [*1336 (modifiée en 2015)*](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0113/en) *du Conseil;* [*Résolution 30 (Rév.Buenos Aires, 2017)*](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0115/en) *de la CMDT;* [*Résolution 75 (Rév.Hammamet, 2016)*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-t/opb/res/T-RES-T.75-2016-PDF-E.pdf) *de l'AMNT;* [*Rapports des 18ème, 19ème, 20ème, 21ème, 22ème, 23ème, 24ème, 25ème, 26ème, 27ème, 28ème, 29ème, 30ème et 31ème réunions du GTC-SMSI*](http://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Pages/default.aspx)*;* [*Déc*](http://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/inc/doc/outcome/362828V2E.pdf)*laration du SMSI+10 sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI;* [*Vision*](http://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/inc/doc/outcome/362828V2E.pdf) *du SMSI+10 pour l'après-2015;* [*Examen*](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsisreview2014/WSIS2014_review.pdf) *final des cibles du SMSI;* [*Rapport du SMSI+10: Contribution de l'UIT sur dix ans à la mise en oeuvre et au suivi des résultats du SMSI*](https://www.itu.int/itu-wsis/docs/WSIS-plus-10.pdf) *(2005-2014)* |

# 1 Introduction

1.1 L'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI par l'Assemblée générale des Nations Unies a abouti à la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a été adoptée le 16 décembre 2015. Cette Résolution donne des indications quant à la mise en oeuvre des résultats du SMSI jusqu'en 2025. Dans cette Résolution, il est notamment demandé que les mesures visant à donner suite aux textes issus du processus du SMSI soient alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (§ 5), que toutes les parties prenantes intègrent les TIC à leurs stratégies de réalisation des Objectifs de développement durable et que les entités des Nations Unies chargées d'appliquer les grandes orientations du SMSI revoient leur plan de travail et de communication de l'information en vue de concourir à l'exécution du Programme à l'horizon 2030 (§ 12). Dans le même esprit que l'Assemblée générale des Nations Unies qui a appelé à aligner le processus du SMSI sur les ODD, le Conseil de l'UIT à sa session de 2016 a décidé d'utiliser le cadre du SMSI comme base pour la contribution que l'UIT apporte à la réalisation du Programme à l'horizon 2030.

1.2 Au sein de l'UIT, l'efficacité de la coordination des stratégies et activités de l'Union se rapportant au SMSI a été assurée par un Groupe d'action sur le SMSI-les ODD, qui est présidé par le Vice-Secrétaire général. Compte tenu du *décide* de la Résolution 1332, le mandat du Groupe d'action sur le SMSI-les ODD a été modifié, de manière à inclure la coordination des activités de l'UIT se rapportant aux ODD. En outre, le Groupe de travail du Conseil sur le SMSI permet aux membres de fournir des contributions et de donner des orientations sur la mise en oeuvre par l'UIT des résultats pertinents du SMSI et d'élaborer à l'intention du Conseil les propositions qui peuvent être nécessaires pour permettre à l'UIT de s'adapter au rôle qui est le sien dans l'édification de la société de l'information (Résolution 140).

1.3 On trouvera dans le présent rapport des informations sur les activités menées, les mesures adoptées et la collaboration instaurée par l'Union dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce rapport met également en avant les mesures prises lors de la 7ème Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT tenue en 2017. En 2016, le Secteur de l'UIT-T a mis à jour la Résolution 75 (Rév.Hammamet, 2016), intitulée "Contribution du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030".

# 2 Activités menées par l'UIT dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats du SMSI

2.1 En application de la Résolution 1332 (modifiée en 2016), l'UIT établit chaque année un rapport exhaustif sur la[*contribution de l'UIT à la mise en oeuvre des résultats du SMSI*](https://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Contribution.aspx), qui vise à donner un aperçu des activités et projets menés par l'UIT dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats du SMSI, qui ont également un lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2.2 Afin de mettre en relief l'importance des grandes orientations C2 (Infrastructure de l'information et de la communication), C5 (Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC) et C6 (Créer un environnement propice) du SMSI – pour lesquelles l'UIT joue le double rôle de coordonnateur et de responsable unique de la mise en oeuvre – et leur contribution à la réalisation des ODD, les [feuilles de route sur les grandes orientations du SMSI](http://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Roadmaps.aspx) ont été mises à jour en 2016 et actualisées conformément aux résultats de la CMDT-17. Les liens directs entre les activités et les buts stratégiques de l'Union d'une part, et les résolutions, programmes et initiatives pertinents de l'UIT, d'autre part sont mis en évidence, et la corrélation avec les ODD correspondants est clairement indiquée.

2.3 Le Conseil de l'UIT à sa session de 2016 a décidé d'utiliser le cadre du SMSI comme base pour la contribution que l'UIT apporte à la réalisation du Programme à l'horizon 2030, dans le cadre du mandat de l'Union et dans les limites des ressources attribuées dans le plan financier et le budget biennal, compte tenu du [Tableau de correspondance SMSI-ODD](http://www.wsis.org/sdg) élaboré par les institutions des Nations Unies, en collaborant par l'intermédiaire du GTC-SMSI. A cette fin, les initiatives par l'UIT en ce qui concerne le SMSI, notamment le Forum du SMSI, l'[inventaire des résultats du SMSI](http://www.wsis.org/stocktaking) et les [Prix récompensant des projets ayant trait au SMSI](http://www.wsis.org/prizes) ont été alignées sur les ODD. En outre, l'UIT continue de coordonner le [*Tableau de correspondance entre les grandes orientations du SMSI et les ODD*](http://www.wsis.org/sdg), outil élaboré par un certain nombre d'organismes des Nations Unies pour indiquer comment les TIC peuvent contribuer à la mise en oeuvre des ODD.

2.4 Depuis 2015, dans le prolongement du Tableau SMSI-ODD, le [Forum du SMSI](http://www.wsis.org/forum) met en correspondance son ordre du jour et ses résultats avec les ODD, fournissant ainsi une contribution multipartite au Forum politique de haut niveau des Nations Unies. Le Forum 2018 du SMSI a pour thème principal "Mettre à profit les TIC pour édifier des sociétés de l'information et du savoir afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD)"[[1]](#footnote-1).

2.5 Le [Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/intlcoop/partnership/default.aspx), depuis qu'il a été créé, a aidé les décideurs à produire des statistiques sur les TIC qui sont essentielles pour la prise de décisions, notamment pour définir une liste d'indicateurs de base sur les TIC et des méthodes de collecte de ces indicateurs.

2.6 L'UIT occupe la présidence tournante du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) et collabore étroitement avec les membres de ce Groupe pour mettre en oeuvre les mesures préconisées dans la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations unies. L'UIT a assumé la présidence du Groupe UNGIS en 2017. L'un des points à étudier au titre du suivi de la mise en oeuvre du plan de travail est le § 12 de la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

# 3 Activités menées par l'UIT dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

3.1 En application de la Résolution 1332 (modifiée en 2016), et compte tenu du mandat général de l'UIT et du rôle qui est le sien en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les TIC, la Feuille de route sur les mesures prises par l'UIT relativement aux ODD demeure un document évolutif décrivant les mesures prises par l'UIT au titre de la mise en oeuvre du Programme à l'horizon 2030 et des ODD. Conformément à la Feuille de route ainsi qu'aux orientations données par les membres aux 28ème, 29ème,30ème et 31ème réunions du GTC-SMSI, et depuis la session de 2016 du Conseil, diverses mesures ont été prises.

A Processus global de suivi et d'examen: Forum politique de haut niveau

L'UIT a participé au Forum politique de haut niveau de 2017 pour le développement durable. Une liste détaillée d'activités et de contributions figure dans le Document [WG-WSIS-31/12-E](https://www.itu.int/md/S17-WSIS31-C-0012/en), a été présenté à la 31ème réunion du GTC-SMSI en septembre 2017. Une contribution à l'intention du Forum politique de haut niveau de 2018 est en cours d'élaboration.

B Activités menées et mesures prises dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030

Au cours de la première réunion du GTC-SMSI (février 2016) tenue après l'adoption du programme de développement durable à l'horizon 2030, les documents ci-après, qui font ressortir les liens qu'il est prévu d'établir entre les Secteurs/le Secrétariat général et les ODD, ont été présentés:

• [Contribution du Directeur du BDT: Contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation de ses buts et objectifs](https://www.itu.int/md/S16-WSIS28-C-0020/en)

• [Contribution du Directeur du TSB: Mise en correspondance des Objectifs de développement durable avec les travaux de l'UIT-T](https://www.itu.int/md/S16-WSIS28-C-0016/en)

• [Liens entre le Programme Connect 2020 et les ODD](https://www.itu.int/md/S16-WSIS28-C-0018/en)

• [Dernières informations sur la mise en oeuvre de Programme de développement durable à l'horizon 2030](https://www.itu.int/md/S16-WSIS28-C-0012/en)

Depuis la session de 2016 du Conseil, des mesures ont été prises en vue de rendre compte de la contribution de l'UIT à la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le rapport annuel de l'UIT (voir le rapport relatif à la mise en oeuvre du plan stratégique et aux activités de l'Union/rapport d'activité annuel de l'UIT (Document [C17/35](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0035/en)), également disponible en ligne à l'adresse [www.itu.int/annual-report-2016](http://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Contribution.aspx)). Tous les renseignements actualisés figurant dans ce rapport ont également été insérés dans l'[outil de mise en correspondance de l'UIT avec les ODD](https://www.itu.int/net4/CRM/SDG/#/home/home-page).

Il est également fait état des activités de l'UIT qui contribuent à la mise en oeuvre du Programme à l'horizon 2030 dans les plans opérationnels annuels quadriennaux glissants des trois Secteurs et du Secrétariat général ([Résolution 1385](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0125/en) – Plans opérationnels quadriennaux glissants de l'UIT-R, de l'UIT-T, de l'UIT-D et du Secrétariat général pour la période 2018-2021):

• Secteur des radiocommunications (Document [C17/28(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0028/en))

• Secteur de la normalisation des télécommunications (Document [C17/29](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0029/en))

• Secteur du développement des télécommunications (Document [C17/30(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0030/en))

• Secrétariat général (Document [C17/31](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0031/en)).

Le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le plan stratégique et le plan financier établit actuellement le projet de plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable. Ce Groupe propose de représenter la corrélation qui existe entre les buts stratégiques et les principales activités de l'UIT d'une part, et les 17 ODD ainsi que les grandes orientations du SMSI d'autre part, sur la base du processus de mise en correspondance mené à bien dans le cadre de l'élaboration de l'[outil de mise en correspondance de l'UIT avec les ODD](https://www.itu.int/net4/CRM/SDG/#/home/home-page). Le projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 met l'accent sur le rôle de catalyseur que jouent les TIC pour favoriser la mise en oeuvre du Programme à l'horizon 2030.

On trouvera plus de renseignements sur l'**outil de mise en correspondance de l'UIT avec les ODD** et les **activités de communication** mettant en avant les ODD dans le Document [WG-WSIS-31/12-E](https://www.itu.int/md/S17-WSIS31-C-0012/en).

# 4 Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 de l'UIT

4.1 L'année 2017 a marqué un jalon important dans le débat mondial sur la contribution des TIC à la réalisation des ODD. La [7ème Conférence mondiale de développement des télécommunications](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Pages/default.aspx) (CMDT-17) de l'UIT s'est tenue du 9 au 20 octobre 2017 à Buenos Aires (Argentine), sur le thème général "Les TIC au service des Objectifs de développement durable" (ICT④SDGs). La CMDT-17 a offert aux membres de l'UIT une occasion unique de débattre de l'avenir du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication et de sa contribution au développement durable.

4.2 La CMDT-17 a adopté la [Déclaration de Buenos Aires](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0117/en), la contribution du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) au Plan stratégique de l'Union et le [Plan d'action de Buenos Aires (BaAP)](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0115/en). Elle a arrêté les objectifs, les résultats et les produits de l'UIT-D, ainsi que leur contribution à la réalisation des ODD et à la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI. Dans cette perspective, toutes les mesures prises par l'UIT-D contribuent à la réalisation des ODD et à la mise en oeuvre des résultats du SMSI. La CMDT-17 a souligné le rôle que joue le cadre du SMSI comme base pour la contribution que l'UIT apporte à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

4.3 Les délégués à la CMDT-17 ont déclaré qu'ils s'engageaient à accélérer l'expansion et l'utilisation des infrastructures, des applications et des services de télécommunication/TIC pour mettre en place et développer davantage la société de l'information, réduire la fracture numérique, mettre en oeuvre sans tarder les grandes orientations du SMSI et atteindre dans les meilleurs délais les Objectifs et les cibles de développement durable.

# 5 Conclusions

L'UIT, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des TIC, joue un rôle important dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme indiqué dans le présent document, et conformément aux orientations données par les membres de l'UIT, les trois Secteurs et le Secrétariat général poursuivent leurs efforts pour tirer parti du rôle de catalyseur que jouent les TIC au service des ODD, de façon à aligner le processus du SMSI sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Conformément au rapport de la 32ème réunion du GTC-SMSI, les résultats du Forum 2018 du SMSI seront pris en compte dès qu'ils sont disponibles. [↑](#footnote-ref-1)